

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 janvier 2016**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 22 janvier 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Jeudi 28 janvier 2016**, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : M. Michel CHAMBRIN, M. Sylvain NAUDET, M. André VILLARD, Mme LACOMBE Roselyne, Mme Chantal IMBAULT, M. Yves GAÏTANAROS, Mme Gwendoline DAVID, Mme Isabel MARQUES, M. Daniel CHAIN, M. COISNON Pierre, M. Philippe FOUCHER, Mme Anne-Marie LIDDELL

Excusés : M. Auguste DA SILVA, M. Michel TEIXEIRA

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents en début de séance :	11
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Madame Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 14 décembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à :

10 voix pour

1 voix contre

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Vu les contrats passés avec Groupama Assurances concernant le lot dommages aux biens, le lot responsabilité civile, le lot protection juridique, le lot protection juridique pénale des agents et élus, le lot flotte automobile, M le Maire rappelle qu'il convient chaque année de voter les avenants de reconduction pour 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à

10 voix pour

1 voix contre

DECIDE

Article I : de voter les avenants aux contrats de la Flotte Automobile – Marchandises Transportées – Collaborateurs en mission, Dommages aux biens, Responsabilité civile, Protection juridique, Protection juridique pénale des agents et élus, pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Article II : les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre et articles correspondants du budget primitif de 2016.

Délibération 1-2016 (10 voix pour – 1 voix contre)

2- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement

Le Conseil Municipal

Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral de bénéfice d'antériorité du 5 novembre 2009, réglementant le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées domestiques du bourg,

Considérant l'ancienneté du réseau de collecte des eaux usées du bourg et les insuffisances de traitement relevées en sortie de la station d'épuration, les eaux traitées rejetées ne respectent pas les normes fixées dans l'arrêté du 5 novembre 2009,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement du bourg en vue de programmer les travaux de réhabilitation nécessaires,

Considérant, que cette étude peut être subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du Contrat Global d'actions Essonne amont porté par le Syndicat de Pays,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide à 11 voix pour

1 abstention

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises, selon la procédure adaptée, pour la réalisation de l'étude diagnostic et du schéma directeur d'assainissement du bourg,

Article 2: De solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de cette étude,

Article 3 : D'inscrire la dépense correspondante au budget,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à ce dossier.

Délibération 2 – 2016(11 voix pour – 1 abstention)

3- Tarifs des prestations de tonte de l'entreprise LAMBERT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs 2016 pour la prestation de tonte de l'entreprise LAMBERT restent inchangés et sont les suivants :

- En dessous de 200 heures44.61€ HT/heure (tonte récupérée)

- Au-dessus de 200 heures.....43.55€HT/heure (tonte récupérée)

- Station d'épuration :218.46€HT le passage

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé avec l'entreprise LAMBERT un contrat en date du 22 janvier 1996 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois avant l'échéance du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

11 voix pour

1 voix contre

accepte les tarifs de la prestation pour l'année 2016

Délibération 3– 2016 (11 voix pour – 1 voix contre)

4 – Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz.

Entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à

11 voix pour

1 abstention

- DECIDE d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur

o Des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,

o Des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

- DECIDE d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transports d'électricité,
- CONFIRME le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à Monsieur le Préfet du Loiret et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution électrique.

Délibération n°4-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

Effacement de la dette pour la créance d'un administré

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant de la Direction Générale des Finances Publiques concernant une demande d'effacement de dettes pour la créance d'un administré.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de constater l'effacement de la dette pour un montant total de **161.12€** sur le budget eau et **120.16€** sur le budget assainissement.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 des budgets primitifs 2016 correspondants.

Délibération n°5-2016 (à l'unanimité)

6 - Adhésion 2016 au Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement du Loiret

L'adhésion au titre de 2016 se décompose comme suit : 1435 habitants x 0.15 = 215€ environ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'adhésion au CAUE et dit que cette dépense sera inscrite à l'article 6281 « concours divers » du budget primitif 2016 de la commune.

Délibération n°6-2016 (à l'unanimité)

Renouvellement pour la durée du mandat des adhésions à l'Association des Maires du Loiret, Comité National d'Action sociale, Maison de la Beauce, Fondation du Patrimoine, Mission locale du Pithiverais, Union Départementale des maires ruraux

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir adhérer au titre de 2016 auprès des associations suivantes et de l'autoriser à renouveler l'adhésion chaque année et pour la durée du mandat :

Décision :

Le Conseil municipal accepte à 11 voix pour – 1 voix contre, l'adhésion aux associations en 2016 et délègue au Maire le renouvellement de l'adhésion de ces associations précitées chaque année et ce pour la durée du mandat.

Délibération n°7-2016 (11 voix pour – 1 contre)

8- Approbation du réseau des chemins ruraux selon l'état proposé par la Commission Départementale D'Aménagement foncier du Loiret.

Monsieur le Maire décide d'ajourner cette délibération compte tenu que tous les éléments ne sont pas réunis pour le vote.

II Décisions

Devis pour l'impression du bulletin municipal

Monsieur le Maire présente 3 devis pour l'impression du bulletin municipal :

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de l'imprimerie Easyflyer pour un montant de 1 244€ HT.

III- Affaires diverses

Point sur les dossiers en cours :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M. Voyer du syndicat de pays Beauce Gatinais pour faire un point sur les possibilités de subvention en fonction des actions du futur contrat de pays.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré M. Magnier de l'Ademe ainsi que M. De Vautibault chargé de mission énergie au Département.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est fixé avec un chargé de mission d'Ingenov 45 pour la réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes.

Opération « Découvrez un village en Beauce »

La Maison de la Beauce organise l'opération « découvrez un village en Beauce » afin de faire découvrir le territoire beauceron et d'en diffuser une image valorisante auprès du public. Le bulletin de participation doit être renvoyé pour le 1^{er} mars 2016. Monsieur le Maire propose à M. Foucher de piloter cette manifestation. Après réflexion, M. Foucher accepte de conduire ce projet mais pour l'année suivante.

M. le Maire fait part des remerciements pour les colis de Noël que l'on lui a adressé.

Tour de Table

M. Naudet rend compte de la préparation de la fête de la commune. La commission urbanisme travaille sur un nouveau support de communication pour développer l'attractivité d'Outarville.

M. Gaïtanaros informe avoir rendez-vous lundi matin avec deux entreprises pour le projet d'éclairage public.

M. Foucher signale avoir contacté la gendarmerie pour la présence d'une voiture brûlée à St Péravy-Epreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Fait à Outarville, le 28 janvier 2016

Le Maire

Michel CHAMBRIN